



Omar Barghouti : « Un choix moral ». Le boycott secoue Tel Aviv

Par [Michelangelo Cocco](#)

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Mondialisation.ca, 11 juillet 2007

[Il manifesto](#) 11 juillet 2007

Le directeur pour le commerce et les investissements de l'ambassade britannique à Tel Aviv a choisi les colonnes du quotidien *Haaretz* pour essayer de rassurer le gouvernement israélien. « Nous sommes conscients du choc et de la colère causés ici en Israël par les récentes tentatives de boycott de la part d'un groupe d'organisations britanniques - écrit Richard Salt. Le gouvernement britannique ne peut pas interférer dans leurs délibérations internes mais nous n'approuvons pas bien sûr des tentatives de boycotter Israël ». Le ministre des affaires étrangères hollandais, Maxime Verhagen, s'est fait par contre le porte-parole, il y a quelques jours, de ce qui est appelé « désinvestissement ». « J'attends que *Riwal* arrête de fournir des grues pour le mur », a déclaré Verhagen en citant, à l'appui de son « invitation » à la firme de Rotterdam, la résolution de la Cour internationale de justice qui, en 2004, a jugé que le mur est « illégal ». Nous avons discuté des perspectives de boycott avec Omar Barghouti, fondateur de la Campagne palestinienne pour le boycott universitaire et culturel d'Israël, **Pacbi** (www.pacbi.Org), et conférencier au cours « *Palestine/Israël : un pays, un état* » qui s'est terminé vendredi à Madrid.

Comment se justifie le boycott contre l'Etat juif ?

Israël est un pays qui a violé plus de principes et de lois internationales que l'Afrique du Sud pendant l'apartheid. Le boycott est justifié par la violation de principes légaux (les résolutions des Nations Unies). Politiquement il met l'accent sur les droits, qui doivent être respectés par les deux communautés si on veut une solution juste au conflit. Un des outils les plus efficaces dans nos mains est la Convention de l'Onu contre l'apartheid. Exactement comme dans l'Afrique du Sud ségrégationniste, il y a en Israël des lois qui discriminent ouvertement les citoyens arabes de l'Etat. La plus importante est celle sur la propriété de la terre, qui n'attribue aucun contrôle sur cette dernière aux Palestiniens, en en confiant entièrement la gestion à l'Agence juive.

Quels résultats avez-vous obtenu jusque-là présent ?

Il n'y a que trois ans que nous avons commencé, mais les institutions et les groupes de la société civile internationale répondent très bien. La semaine dernière le *Tgwu*, un syndicat britannique de 80.000 adhérents, a voté une résolution très dure de boycott. Comme l'avait fait *Unison*, le principal syndicat (1,3 millions d'adhérents), ou le *Cupe* en Ontario (200 mille membres), qui est en train de préparer des cours pour éduquer ses adhérents au boycott, sans parler du *Cosatu* sud-africain qui s'est mobilisé en masse.

Quand il est mis au coin, Israël réagit durement.

Vous européens, vous oubliez que même l'Afrique du Sud, quand les campagnes de boycott sont devenues efficaces, a réagi en intensifiant sa répression contre ses citoyens noirs. Le monde à l'époque s'était demandé : peut-être vous faisons-nous du mal au lieu de vous aider dans votre lutte ? La réponse dans ce cas là fut : non, et nous continuerons jusqu'à ce que nous aurons abattu le système de discrimination raciale. Le boycott est la pratique la plus morale et efficace politiquement, parce qu'elle n'aliène pas la part humaine de la population, des deux côtés. Et de cette manière, elle prépare juifs Israéliens et Palestiniens à la coexistence pacifique.

Vous parlez de boycott, désinvestissement, sanctions (bds). Quelles sont les différences ?

On entend par désinvestissement le retrait d'investissements aux institutions ou entreprises qui soutiennent l'occupation. Toutes les entreprises israéliennes sont complices parce qu'elles font une discrimination dès le moment où, pour un travailleur, elles donnent la priorité à ceux qui ont servi dans l'armée., en excluant de cette façon la minorité palestinienne en Israël (1,2 millions de personnes) qui ne fait pas le service militaire. Les sanctions représentent le dernier degré et sont appliquées par les Etats et la communauté internationale.

Le boycott individuel fonctionne-t-il ?

Même ne pas acheter de fruits ou fleurs produits en Israël compte, et beaucoup. Pour les produits agricoles israéliens l'Ue représente un marché de milliards de dollars, et l'Etat juif a avec Bruxelles un traité d'association qui en fait quasiment un état membre. Les premières campagnes de boycott contre Pretoria commencèrent dans les années 50, mais avant de devenir un phénomène répandu il a fallu attendre 30 ans. Nous Palestiniens, nous sommes en train de faire beaucoup mieux.

Edition de mardi 10 juillet 2007 de **il manifesto**

<http://www.ilmanifesto.it/Quotidiano-archivio/10-Luglio-2007/art47.html>

Traduit de l'italien par Marie-Ange Patrizio

La source originale de cet article est [Il manifesto](#)
Copyright © [Michelangelo Cocco](#), [Il manifesto](#), 2007

Articles Par : [Michelangelo Cocco](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca